

États financiers intermédiaires

Pour la période close le 30 juin 2025

Fonds d'obligations à court terme imaxx



FIERACAPITAL

Fonds d'obligations à court terme imaxx

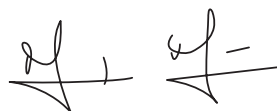
États de la situation financière (non-audité)

		Au 30 juin 2025 \$	Au 31 décembre 2024 \$
Actif			
Actifs courants			
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net		2 368 830	2 480 095
Trésorerie		3 635	1 670
Montants à recevoir du gestionnaire	note 6	51 545	67 867
Intérêts à recevoir		24 952	24 594
Autres montants à recevoir		21 217	20 154
Total de l'actif		2 470 179	2 594 380
Passif			
Passifs courants			
Frais de gestion à payer	note 6	7 349	5 526
Charges à payer	note 6	17 668	54 353
Total du passif		25 017	59 879
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		2 445 162	2 534 501
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		2 402 346	2 492 575
Catégorie F		42 816	41 926
		2 445 162	2 534 501
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie			
	note 4		
Catégorie A		333 508	345 375
Catégorie F		5 872	5 736
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie			
Catégorie A		7,20	7,22
Catégorie F		7,29	7,31

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



Lucas Pontillo
Directeur exécutif, chef de la direction financière mondiale
et chef de la stratégie corporative



Maxime Ménard
Président mondial et chef de la direction

Fonds d'obligations à court terme imaxx

États du résultat global

(non-audité)

Pour les périodes de six mois closes les 30 juin

	2025 \$	2024 \$
Revenus		
Intérêts à distribuer	51 724	102 332
Autres variations de la juste valeur des placements		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	34 940	(20 402)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(22 818)	41 116
Autres revenus	1	—
Total des revenus (pertes)	63 847	123 046
Charges		
Frais de gestion	note 5 11 992	12 959
Droits de garde	note 6 41 983	52 027
Honoraires d'audit	18 395	23 975
Frais juridiques	4 044	13 666
Frais de communication aux porteurs de parts	10 391	10 890
Frais de comptabilité de fonds	note 6 109	196
Honoraires du fiduciaire	7 005	6 481
Frais du comité d'examen indépendant	13 885	15 462
Charge d'intérêts	—	2
Coûts de transactions	22	71
Taxe de vente harmonisée	497	(331)
Frais d'administration	12 341	14 417
Total des charges	120 664	149 815
Revenu net de placement avant abandons et absorptions	(56 817)	(26 769)
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	note 6 99 907	125 611
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	43 090	98 842
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	42 200	36 628
Catégorie F	890	791
Catégorie O	—	61 423
	43 090	98 842
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période par classe		
Catégorie A	334 397	361 214
Catégorie F	5 811	6 611
Catégorie O	—	259 084
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	0,13	0,10
Catégorie F	0,15	0,12
Catégorie O	—	0,24

La catégorie O a été fermée le 22 octobre 2024.

Les notes annexes font partie intégrale des présents états financiers.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non-audité)

Pour les périodes de six mois closes les 30 juin

	2025 \$	2024 Catégorie A \$	2025 \$	2024 Catégorie F \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	2 492 575	2 781 785	41 926	52 893
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	42 200	36 628	890	791
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	3 356	3 165	—	—
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	46 666	74 672	989	1 587
Rachat de parts rachetables	(135 750)	(321 723)	—	(13 688)
	(85 728)	(243 886)	989	(12 101)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	46 701	74 770	989	1 587
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(90 229)	(282 028)	890	(12 897)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	2 402 346	2 499 757	42 816	39 996
	2025 \$	2024 Catégorie O \$	2025 \$	2024 Total \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	—	2 766 198	2 534 501	5 600 876
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	—	61 423	43 090	98 842
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	—	—	3 356	3 165
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	—	47 655	76 259
Rachat de parts rachetables	—	—	(135 750)	(335 411)
	—	—	(84 739)	(255 987)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	—	—	47 690	76 357
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	—	61 423	(89 339)	(233 502)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	—	2 827 621	2 445 162	5 367 374

La catégorie O a été fermée le 22 octobre 2024.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Tableaux des flux de trésorerie

(non-audité)

Pour les périodes de six mois closes les 30 juin

	2025 \$	2024 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	43 090	98 842
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) net réalisé sur les placements	(34 940)	20 402
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	22 818	(41 116)
Achats de placements	(1 304 909)	(3 304 824)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	1 428 296	3 581 242
Montants à recevoir du gestionnaire	16 322	(16 135)
Intérêts à recevoir	(358)	973
Autres montants à recevoir	(1 063)	(2 190)
Frais de gestion à payer	1 823	1 823
Charges à payer	(36 685)	(21 968)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	134 394	317 049
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(35)	(98)
Produit de l'émission de parts rachetables	3 356	3 165
Rachat de parts rachetables	(135 750)	(335 411)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(132 429)	(332 344)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	1 965	(15 295)
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de la période	1 670	23 779
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de la période	3 635	8 484
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts	51 365	103 305
Intérêts payés	—	2

Les notes annexes font partie intégrale des présents états financiers.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Inventaire du portefeuille

(non audité)

Au 30 juin 2025

	Date d'échéance	Taux du coupon	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
Titres du marché monétaire						
Titres du marché monétaire canadiens						
Bons du Trésor canadiens						
Bons du Trésor canadien	13 août 2025	2,637 %	25 000	24 864	24 864	
Bons du Trésor canadien	27 août 2025	2,667 %	20 000	19 916	19 916	
Total des titres du marché monétaire canadiens				44 780	44 780	1,8
Total des titres du marché monétaire				44 780	44 780	1,8
Obligations et débentures						
Obligations et débentures canadiennes						
Fédérales						
Obligation du gouvernement du Canada	1 ^{er} septembre 2029	3,500 %	340 000	348 346	349 524	
Obligation du gouvernement du Canada	1 ^{er} juin 2030	1,250 %	90 000	83 331	83 411	
				431 677	432 935	17,7
Sociétés						
Banque de Montréal	27 octobre 2032	6,534 %	78 000	81 218	83 191	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	28 juillet 2084	6,987 %	55 000	56 650	56 747	
Société Canadian Tire Ltée	13 avril 2028	6,375 %	29 000	30 772	30 996	
Banque canadienne de l'Ouest	16 décembre 2027	1,818 %	25 000	21 310	24 364	
Capital Power Corp.	15 septembre 2028	5,816 %	73 000	74 947	77 605	
Chip Mortgage Trust	15 décembre 2025	1,738 %	75 000	74 672	74 606	
Chip Mortgage Trust	14 novembre 2028	6,069 %	48 000	49 529	51 162	
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie	24 septembre 2031	2,024 %	36 000	36 000	35 379	
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie	13 janvier 2033	5,503 %	72 000	72 000	75 055	
ENMAX Corp.	6 juin 2030	3,771 %	91 000	91 000	91 290	
Fédération des caisses Desjardins du Québec	24 janvier 2035	4,264 %	95 000	95 589	95 839	
Financière General Motors du Canada Ltée	8 février 2027	3,150 %	86 000	84 695	85 501	
iA Société financière inc	5 décembre 2034	4,131 %	25 000	25 000	25 291	
iA Société financière inc	30 septembre 2084	6,921 %	62 000	62 000	64 009	
Intact Corporation financière	31 mars 2081	4,125 %	31 000	31 000	30 784	
Les Compagnies Loblaw limitée	8 novembre 2027	6,650 %	43 000	46 876	46 000	
MCAP Commercial, LP	4 mars 2030	4,816 %	25 000	24 898	24 972	
Pembina Pipeline Corp.	27 mars 2028	4,020 %	73 000	71 766	73 997	
Banque Royale du Canada	26 juillet 2027	4,612 %	83 000	84 197	85 430	
Banque Toronto-Dominion	31 janvier 2085	5,909 %	6 000	5 976	5 860	
				1 120 095	1 138 078	46,6
Total des obligations et débentures canadiennes				1 551 772	1 571 013	64,3
Obligations et débentures américaines						
Sociétés						
Athene Global Funding	23 mai 2030	4,091 %	100 000	100 000	100 755	
Citigroup Inc.	3 juin 2035	4,550 %	50 000	50 000	50 361	
New York Life Global Funding	30 juin 2026	5,250 %	42 000	41 980	42 997	
Total des obligations et débentures américaines				191 980	194 113	7,9
Total des obligations et débentures				1 743 752	1 765 126	72,2
Titres adossés à des crédits mobiliers						
CARDS II Trust	15 janvier 2026	5,107 %	55 000	55 000	55 435	
Eagle Credit Card Trust	17 juin 2026	2,026 %	30 000	29 482	29 588	
Eagle Credit Card Trust	17 juin 2028	5,134 %	24 000	24 000	25 190	
Eagle Credit Card Trust	17 juin 2028	6,114 %	25 000	26 234	26 385	
Eagle Credit Card Trust	17 juin 2029	7,116 %	96 000	96 000	100 670	
Ford Auto Securitization Trust	15 avril 2029	2,700 %	67 000	67 000	66 005	
Fortified Trust	23 décembre 2027	5,119 %	24 000	24 000	24 701	

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrale des présents états financiers.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Inventaire du portefeuille (suite)

(non audité)

Au 30 juin 2025

	Date d'échéance	Taux du coupon	Nombre d'actions / parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur de l'actif net %
Titres adossés à des crédits mobiliers (suite)						
Glacier Credit Card Trust	20 septembre 2027	6,108 %	84 000	87 402	87 662	
Glacier Credit Card Trust	20 septembre 2028	6,881 %	88 000	89 008	93 612	
WTH Car Rental ULC	20 février 2027	6,028 %	48 000	48 000	49 676	
Total des titres adossés à des crédits mobiliers				546 126	558 924	22,9
Total des placements				2 334 658	2 368 830	96,9
Autres actifs (passifs) nets					76 332	3,1
Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables					2 445 162	100,0

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrale des présents états financiers.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2025 et 2024 (non audité)

1. Organisation du Fonds

Fonds d'obligations à court terme imaxx (le « Fonds ») est une fiducie à capital variable créée le 31 mai 2002 en vertu des lois de la province d'Ontario, aux termes d'une convention de fiducie cadre modifiée et mise à jour datée du 21 février 2017, dans sa version modifiée ou complétée à l'occasion. Le siège social du Fonds est situé au 1981, avenue McGill College, bureau 1500, Montréal (Québec).

L'objectif du Fonds est de préserver le capital et la liquidité tout en maximisant le revenu. Le Fonds est principalement investi dans des titres du marché monétaire et des titres à revenu fixe à court terme émis par des gouvernements, des organismes supranationaux et des sociétés.

La catégorie O a été fermée le 22 octobre 2024.

Corporation Fiera Capital (« Fiera Capital » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux Investisseurs est le fiduciaire et le dépositaire du fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 30 juin 2025 et les états de la situation financière aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024.

2. Méthodes comptables significatives

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, telles qu'é émises par le Conseil des normes comptables internationales, y compris la Norme comptable internationale (« IAS ») 34 : Information financière intermédiaire.

La publication de ces états financiers intermédiaires a été autorisée par le Gestionnaire le 19 août 2025.

Les politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers et des dérivés

Le Fonds classe son portefeuille de placements et de dérivés selon le modèle économique adopté pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers et de dérivés est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels de certains titres de créance du Fonds sont constitués de capital et d'intérêt; toutefois, ces titres ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels, ni de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Fonds. Par conséquent, tous les placements et les contrats dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représente un passif financier et est évaluée au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 9 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de la période est constaté aux états du résultat global, dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie (dette bancaire) est évaluée au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes et les distributions reçues des fiducies de placement sont constatés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution respectivement. Le remboursement de capital provenant des fiducies de placement réduit le coût du titre. Les revenus de dividendes étrangers et les distributions étrangères reçues des fiducies de placement sont comptabilisés au montant brut. Le revenu de dividendes et les distributions reçues des fiducies de placement sont inscrits sous « Dividendes » dans les états du résultat global.

Le revenu d'intérêts correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les revenus d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut. Le revenu d'intérêts est inscrit sous « Intérêts à distribuer » dans les états du résultat global.

Les distributions reçues des fonds sous-jacents et des sociétés en commandite sont constatées à la date de distribution et sont incluses sous « Distributions provenant de fonds sous-jacents » et « Revenu (perte) net de la société en commandite » dans les états du résultat global.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2025 et 2024 (non audité)

Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements.

Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de marge (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à terme normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les contrats de change à terme sont inscrits sous « Contrats de change à terme à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position était dénouée à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui en résulte alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les options achetées sont inscrites sous « Contrats d'options à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente des titres sous-jacents, déduction faite de la prime versée, et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les options vendues sont inscrites sous « Contrats d'options à terme à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un porteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter les titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres, majoré de la prime, et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si le porteur d'une option de vente exerce son droit de vendre les titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice déduction faite de la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

f) Contrats de swaps

Les contrats de swaps sur défaillance, les contrats de swaps de taux d'intérêt, les contrats de swaps de devises et les contrats de swaps sur le rendement total sont évalués à leur juste valeur quotidienne en fonction d'évaluations provenant de fournisseurs indépendants, notamment des bourses reconnues ou des cotations obtenues de teneurs de marchés et sont inscrits sous « Dépôt de marge sur les Swaps », « Marge à payer sur swaps » et « Swaps, à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les écarts de valeur dans les conventions de swaps sont constatés à titre de « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des swaps » dans les états du résultat global. Les primes reçues ou versées en vertu des conventions de swaps sont incluses dans le calcul du revenu d'intérêts à distribuer. Lorsque les conventions de swaps arrivent à échéance ou sont dénouées, les gains ou les pertes sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé sur les swaps » dans les états du résultat global.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2025 et 2024 (non audité)

g) Contrats de différence

Les contrats de différence sont évalués à leur juste valeur quotidienne en fonction d'évaluations provenant de fournisseurs indépendants, notamment des bourses reconnues ou des cotations obtenues de teneurs de marchés et sont inscrits sous « Contrats de différence, à la juste valeur », « Montant à recevoir de la contrepartie sur les contrats de différence » et « Montant à payer à la contrepartie sur les contrats de différence » dans les états de la situation financière. Les écarts de valeur dans les conventions de contrats de différence sont constatés à titre de « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de différence » dans les états du résultat global. Lorsque les contrats de différence sont fermés ou réinitialisés, les gains ou les pertes sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de différence » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer est inscrite dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés dans les états de la situation financière puisque pratiquement tous les risques et avantages associés à la détention de ces titres sont maintenus. Pour limiter le risque que la contrepartie manque à ses engagements, le Fonds obtient des garanties représentant au moins 102 % de la valeur du contrat, déterminée chaque jour en fonction de la juste valeur des titres prêtés le jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre de transactions de prêt de titres ne sont pas comptabilisés dans les états de la situation financière puisque presque aucun des risques et avantages liés à la détention de ces titres n'a été transféré au Fonds. Les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada, des États-Unis et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés.

Les revenus issus du programme de prêt de titres sont comptabilisés à un taux prédéterminé. Ces revenus sont inclus sous « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités à chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant.

Voir la note 12 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors cote peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 11 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou à un autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés liés à la trésorerie, aux autres actifs et passifs financiers sont inclus respectivement dans les « Gain (perte) net réalisé sur les devises » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les devises » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours des périodes.

Impôts

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital sont calculées sur une base nette et peuvent être reportées indéfiniment afin de réduire les gains en capital imposables futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans afin de réduire les revenus de placement futurs et les gains en capital imposables. Voir la note 10 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2025 et 2024 (non audité)

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle des demandes de souscription ou de rachat de parts ont été reçues par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Les distributions de revenu net de placement et des gains en capital nets réalisés sont présentées sous « Distributions aux porteurs de parts rachetables – Revenu net de placement » et « Distributions aux porteurs de parts rachetables – Gains en capital nets » dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Les distributions versées en excédent du revenu net et des gains en capital nets réalisés sont présentées sous « Distributions aux porteurs de parts rachetables – Remboursement de capital » dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Les distributions réinvesties et les distributions théoriques sont respectivement inscrites comme « Transactions sur parts rachetables – Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables » et « Transactions sur parts rachetables – Distributions capitalisées » dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des capitaux dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été évalués à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des véhicules d'actifs cadres, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 7 « Entités structurées » et la note 9 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités d'investissement.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Méthodes comptables significatives » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Afin de classer et d'évaluer les placements détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants concernant le modèle économique adopté pour les placements et les dérivés. Le Gestionnaire a déterminé que, selon le modèle économique du Fonds, le portefeuille est géré et la performance est évaluée en fonction de la juste valeur, conformément à IFRS 9.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2025 et 2024 (non audité)

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Le Fonds comprend plus d'une catégorie de parts. Chaque catégorie de parts peut présenter sa propre structure de frais. Chaque part confère à son porteur un vote et une participation égale aux distributions versées par le Fonds et, advenant la liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts après acquittement des passifs courants. De façon comparable, une fraction de part confère à son porteur une participation proportionnelle, mais ne lui donne pas un droit de vote.

Les droits et conditions rattachés aux parts ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts, et aux dispositions des statuts de la déclaration de fiducie.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds sont composées d'un nombre illimité de parts autorisées. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

	Nombre de parts rachetables – au début de la période	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables – à la fin de la période
Catégorie A					
2025	345 375	465	6 502	(18 834)	333 508
2024	383 948	437	10 438	(44 903)	349 920
Catégorie F					
2025	5 736	—	136	—	5 872
2024	7 208	—	219	(1 899)	5 528
Catégorie O					
2025	—	—	—	—	—
2024	259 084	—	—	—	259 084

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Catégories A et F

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Mensuelle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions pour la Catégorie O sont à la discrétion du gestionnaire.

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les distributions discrétionnaires peuvent survenir à une date d'évaluation, tel que convenu par le Gestionnaire.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière, car le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Frais de gestion

Le Fonds pourrait payer des frais de gestion au Gestionnaire en fonction des responsabilités assumées par le Gestionnaire pour le Fonds, conformément à la convention de fiducie. Ces frais ne comprennent ni les taxes applicables ni les droits de garde.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2025 et 2024 (non audité)

Calcul

Le Fonds doit verser au Gestionnaire des frais de gestion. Ces frais équivalent aux taux de la valeur liquidative des Catégories, se trouvant dans le tableau ci-dessous, divisé par 365 jours, selon le calcul du Gestionnaire à chaque jour d'évaluation.

	Taux annuel %
Catégorie A	1,00
Catégorie F	0,27
Catégorie O†*	—

† Les frais de gestion annuels de cette catégorie sont tels que convenus par le gestionnaire et le porteur de parts et sont calculés et facturés à l'extérieur du Fonds.

* La catégorie O a été fermée le 22 octobre 2024.

Ces frais de gestion sont payables mensuellement.

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, le cas échéant, constituent des frais de gestion encourus auprès de gestionnaires de sociétés en commandite dans lesquelles le Fonds a investi.

Autres frais

Le Fonds acquitte ses propres charges d'exploitation, pouvant inclure, entre autres les frais de courtage, les droits de garde, les frais de communication aux porteurs de parts rachetables, les droits de dépôt et les frais de comptabilité de fonds, les frais de conversion, de même que les honoraires juridiques et d'audit. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » et/ou « Charges de conversion absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera Capital est le Gestionnaire du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Le Fonds peut avoir reçu des revenus ou payé des charges d'exploitation de fonds sous-jacents gérés par Fiera Capital et/ou de sociétés en commandite gérées par des entités détenues par Fiera Capital.

Au 31 décembre 2023, un détenteur de parts lié détenait des actions de catégorie B correspondant à 6,91 % des actions émises et en circulation de Fiera Capital. Parmi les huit administrateurs de Fiera Capital que les détenteurs d'actions de catégorie B ont le droit d'élire, ce détenteur de parts lié était habilité à en nommer deux. Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à ce détenteur de parts lié. En date du 21 juin 2024, ce détenteur de parts n'est plus considéré comme une partie liée. Les transactions avec ce détenteur de parts avant le 21 juin 2024, le cas échéant, sont incluses dans les tableaux ci-bas.

Les frais de gestion, de rendement, d'administration et de comptabilité du Fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds avec Fiera Capital.

Les tableaux suivants comprennent, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les montants à recevoir et/ou charges à payer présentés dans les états de la situation financière engagés par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	30 juin 2025 \$	30 juin 2024 \$
Charges		
Frais de gestion	11 992	12 959
Frais de comptabilité de fonds	109	196
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	(99 907)	(125 611)
	Au 30 juin 2025 \$	Au 31 décembre 2024 \$
Montants à recevoir		
Montants à recevoir du gestionnaire	51 545	67 867
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	7 349	5 526
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	24	20

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2025 et 2024 (non audité)

7. Entités structurées

Aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, le Fonds n'avait aucune participation dans des placements indexés, des fonds sous-jacents, les séries des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite et les séries des sociétés en commandite.

8. Autres rémunérations versées aux courtiers

Au cours des périodes closes les 30 juin 2025 et 2024, aucun paiement indirect n'était inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, puisque le Fonds n'avait pas effectué de paiement indirect.

9. Informations à fournir sur les instruments financiers

Hiérarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés et sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés au niveau 2. Les bons du Trésor des gouvernements fédéraux canadien et américain sont classés au niveau 1.

Dépôts bancaires

Les dépôts bancaires représentent de l'argent investi en toute sécurité dans des comptes d'épargne détenus auprès d'institutions bancaires canadiennes. Il s'agit de placements liquides, généralement court terme et présentant un faible risque. Les dépôts bancaires sont classés niveau 1.

Obligations et débentures

Les obligations et débentures proviennent principalement du secteur public et de sociétés et sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les obligations et débentures sont généralement classées au niveau 2. Dans le cas des obligations privées et des débentures, lorsque les caractéristiques des titres comparables utilisés dans les modèles de flux de trésorerie actualisés ne sont pas observables, ils seront classés au niveau 3.

Actions

Les actions, qui peuvent inclure les bons et les reçus de souscription, sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne se négocient pas fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2. Les bons et reçus de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés au niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indicels ne sont pas négociés fréquemment, dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2.

Prêts

Les prêts se composent principalement de prêts à terme et de prêts aux sociétés.

Les prêts à terme sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des prêts à terme sont généralement observables, elles sont habituellement classées au niveau 2. Dans le cas des prêts à terme, lorsque les caractéristiques des titres comparables utilisés dans les modèles de flux de trésorerie actualisés ne sont pas observables, ils seront classés au niveau 3.

Les prêts aux sociétés se composent principalement de prêts privés à des sociétés et sont généralement évalués à leur valeur nominale. Comme les données d'entrée significative aux fins de l'évaluation sont généralement non-observables, les prêts corporatifs sont habituellement classés au niveau 3. Si les données d'entrée deviennent observables, ils seront classés au niveau 2.

Titres adossés à des crédits mobiliers, titres adossés à des créances hypothécaires et véhicules d'actifs cadres

Les titres adossés à des crédits mobiliers, les titres adossés à des créances hypothécaires et les véhicules d'actifs cadres comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables pour les titres adossés à des crédits mobiliers et les titres adossés à des créances hypothécaires, ils sont habituellement classés au niveau 2. Dans le cas des titres adossés à des crédits mobiliers et des titres adossés à des créances

Fonds d’obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2025 et 2024 (non audité)

hypothécaires, lorsque les caractéristiques des titres comparables utilisés dans les modèles de flux de trésorerie actualisés ne sont pas observables, ils seront classés au niveau 3. Les données d’entrée pour les véhicules d’actifs cadres sont généralement non-observable et par conséquent sont classés au niveau 3 et si les données d’entrée deviennent observables, ils seront classés au niveau 2.

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés au niveau 2 lorsque leur prospectus n’est pas restreint et que leur prix, fourni par l’administrateur du fonds ou l’agent de transfert, est observable et fiable. Étant donné que certains fonds sous-jacents et certaines sociétés en commandite ne sont pas publics, leur prix est établi à partir des déclarations du gestionnaire ou de l’administrateur et est classé au niveau 3.

Le gestionnaire des placements s’appuie sur l’évaluation figurant dans les derniers états financiers disponibles ou dans les relevés de compte de capital fournis par les fonds sous-jacents pour en déterminer la juste valeur, à moins que le Fonds [principal] ait des motifs de croire qu’une telle évaluation ne représente pas la meilleure approximation possible de la juste valeur. Dans un tel cas, le Fonds se réserve le droit d’attribuer à ces investissements une juste valeur différente de celle fournie par le fonds sous-jacent. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces écarts, y compris, mais sans s’y limiter :

- a) La date du rapport du fonds sous-jacent peut ne pas coïncider avec la date de clôture du Fonds ;
- b) Le rapport du fonds sous-jacent peut être basé sur des principes qui diffèrent des principes de juste valeur énoncés dans la norme IFRS 13 ;
- c) Le gestionnaire de placements et le Fonds pourraient disposer d’autres données observables ou non observables qui indiqueraient la nécessité d’apporter des modifications à la juste valeur de certains placements dans des sociétés détenues en portefeuille qui figurent dans le rapport des fonds sous-jacents.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d’options, de contrats de différence, de contrats de swaps de taux d’intérêt et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de taux de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d’entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent au niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés au niveau 1. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2.

Les contrats de change à terme sont évalués au moyen du taux de change à terme correspondant à la fin de la journée de négociation et comptabilisés comme la différence entre la juste valeur du contrat à la date d’évaluation et la juste valeur à la date de création du contrat.

Indépendamment du type de placements, les instruments financiers dont l’évaluation de la juste valeur nécessite l’utilisation de données d’entrées significatives non observables sont classés au niveau 3. Les instruments financiers peuvent aussi être classés au niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux et, le cas échéant, incluent les investissements donnés en garantie qui sont présentés séparément de l’inventaire du portefeuille. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n’est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Méthodes comptables significatives ».

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat			
	au 30 juin 2025			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Titres du marché monétaire	44 780	—	—	44 780
Obligations et débentures	—	1 765 126	—	1 765 126
Titres adossés à des crédits mobiliers	—	558 924	—	558 924
Total de l’actif	44 780	2 324 050	—	2 368 830
	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat			
	au 31 décembre 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Titres du marché monétaire	4 962	—	—	4 962
Obligations et débentures	—	1 894 305	—	1 894 305
Titres adossés à des crédits mobiliers	—	580 828	—	580 828
Total de l’actif	4 962	2 475 133	—	2 480 095

Transferts entre les niveaux

Au cours des périodes closes les 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, aucun placement significatif n’a été transféré entre les niveaux.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des crédits mobiliers, des titres adossés à des créances hypothécaires, des véhicules d’actifs cadres, des fonds sous-jacents et des sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l’exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d’intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l’accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Fonds d’obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2025 et 2024 (non audité)

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l’indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l’équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s’assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des placements indexés, des fonds sous-jacents et/ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques découlant des instruments financiers selon le type de titres détenu. La décision d’acheter ou de vendre des titres d’un placement indexé, d’un fonds sous-jacent et/ou d’une société en commandite, est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise de répartition de l’actif. Seule l’exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée, sauf indication contraire.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d’un instrument financier fluctuent en raison d’un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d’intérêt et le cours des actions.

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d’exposition du portefeuille.

i) Risque de change

Le risque de change s’entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d’un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d’éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d’éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu’il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d’autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L’exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme, la juste valeur des contrats à terme normalisés et des contrats d’options, le cas échéant). Les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, l’exposition du Fonds au risque de change est négligeable. Toutefois, le Fonds pourrait être indirectement exposé au risque de change en raison de ses investissements dans des entités structurées.

ii) Risque de taux d’intérêt

Le risque de taux d’intérêt s’entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d’un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d’intérêt du marché.

Un risque de taux d’intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d’intérêt baissent et diminue si les taux d’intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Le tableau suivant résume l’exposition du Fonds au risque de taux d’intérêt. Il comprend la liste des actifs et des passifs financiers du Fonds à la juste valeur et classés en fonction de la date de réévaluation contractuelle ou de la date d’échéance, selon la plus rapprochée des deux. Le tableau illustre également l’incidence sur l’actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d’une augmentation ou d’une diminution de 1 % aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024 des taux d’intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes les autres variables étant demeurrées constantes.

	Moins d’un an \$	1 à 5 ans \$	5 à 10 ans \$	Plus de 10 ans \$	Total \$	Impact sur l’actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
30 juin 2025	247 405	1 598 908	365 116	157 401	2 368 830	+/-65 000
31 décembre 2024	112 523	1 872 668	335 842	159 062	2 480 095	+/-66 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s’avérer importantes.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s’entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d’un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d’intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, l’exposition du Fonds au risque de prix était négligeable. Toutefois, le Fonds pourrait être indirectement exposé au risque de prix en raison de ses investissements dans des entités structurées.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2025 et 2024 (non audité)

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs le cas échéant. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	30 juin 2025 %	31 décembre 2024 %
Titres du marché monétaire		
Titres du marché monétaire canadiens		
Bons du Trésor canadiens	1,8	0,2
Obligations et débentures		
Obligations et débentures canadiennes		
Fédérales	17,7	16,0
Sociétés	46,6	51,1
Obligations et débentures américaines		
Sociétés	7,9	7,0
Obligations et débentures étrangères		
Jersey	—	0,7
Titres adossés à des crédits mobiliers	22,9	22,9
Autres actifs (passifs) nets	3,1	2,1
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du Gestionnaire, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds peut aussi conclure aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations, le cas échéant, est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Le Fonds investit dans des actifs financiers dont les notations de crédit sont principalement attribuées par S&P Global Ratings (« S&P »). Si la notation de S&P n'est pas disponible, une notation de crédit est obtenue auprès des agences de notation suivantes : Moody's ou par Dominion Bond Rating Service (« DBRS »). De façon générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, moins il est susceptible de faillir à ses obligations.

Notation	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	30 juin 2025 %	31 décembre 2024 %
AAA+/AAA/AAA-	30,5	24,7
AA+/AA/AA-	2,8	5,3
A+/A/A-	26,1	28,7
BBB+/BBB/BBB-	37,5	39,2
	96,9	97,9

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

Le Fonds est exposé chaque jour à des rachats de parts en espèces.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, l'exposition directe du Fonds au risque de liquidité était négligeable. Toutefois, le Fonds pourrait avoir été indirectement exposé au risque de liquidité en raison de ses investissements dans des entités structurés. La majorité de l'actif du Fonds sont dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir). Le Gestionnaire prend les mesures nécessaires afin de procéder aux rachats de parts.

Fonds d'obligations à court terme imaxx

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2025 et 2024 (non audité)

10. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 15 décembre 2024, les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital pouvant être reportées étaient les suivantes :

Type	Montants \$	Année d'expiration
Perte en capital	85 630	—

11. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, le Fonds n'avait pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

12. Prêts de titres

Aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, le Fonds ne participe à aucune entente de prêt de titres.

13. Autres instruments financiers

Aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, le Fonds n'avait pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

14. Obligations et éventualités

Au 30 juin 2025, le Fonds n'avait aucune obligation et éventualité.

15. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les Normes IFRS de comptabilité.

16. Accords commerciaux

Des changements dans la politique et l'administration américaines ont conduit à l'annonce de changements dans les accords commerciaux avec ses partenaires commerciaux, dont le Canada et le Mexique. La possibilité de modifier les accords commerciaux existants, l'imposition de nouveaux droits de douane et de mesures de rétorsion, ou de restrictions plus importantes sur le commerce en général, peuvent conduire à une plus grande incertitude économique et commerciale. Si des changements importants survenaient sur le marché, ceux-ci pourraient avoir un impact sur la performance du fonds et sur les investissements sous-jacents.

17. Événements postérieurs à la date de clôture

Fiera procédera à la liquidation du Fonds à compter du ou aux alentours du 28 novembre 2025. En raison de sa dissolution prévue, le Fonds n'est plus considéré comme une entité en continuité d'exploitation et, par conséquent, ses états financiers ont été préparés selon une base de liquidation. La décision de mettre fin au Fonds n'a aucune incidence sur la valeur liquidative par part, puisque les justes valeurs reflètent déjà les montants nets recouvrables au 30 juin 2025. Lors de la liquidation, les actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables seront remis aux porteurs de parts inscrits à la date de résiliation, en fonction de leur participation proportionnelle dans le Fonds. Étant donné que le Fonds ne détenait aucun contrat onéreux au 30 juin 2025, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers, et tous les contrats à exécution successive liés à la clôture du Fonds ont été comptabilisés au fur et à mesure de la prestation des services.

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

— POUR NOUS JOINDRE

Amérique du Nord			
MONTREAL Corporation Fiera Capital 1981, avenue McGill College Bureau 1500 Montréal (Québec) H3A 0H5 T 1 800 361-3499	TORONTO Corporation Fiera Capital 200, rue Bay Bureau 3800, Tour sud Toronto (Ontario) M5J 2J1 T 1 800 994-9002	CALGARY Corporation Fiera Capital 607, 8e Avenue Sud-Ouest Bureau 300 Calgary (Alberta) T2P 0A7 T 403 699-9000	info@fieracapital.com fiera.com
NEW YORK Fiera Capital Inc. 375 Park Avenue 8th Floor New York, New York 10152 T 212 300-1600	BOSTON Fiera Capital Inc. One Lewis Wharf 3rd Floor Boston, Massachusetts 02110 T 857 264-4900	DAYTON Fiera Capital Inc. 10050 Innovation Drive Suite 120 Dayton, Ohio 45342 T 937 847-9100	
Europe			
LONDRES Fiera Capital (UK) Limited Queensberry House, 3 Old Burlington Street, 3rd Floor, Londres, Royaume-Uni W1S 3AE T +44 (0) 207 409 5500	FRANKFURT Fiera Capital (Germany) Limited Neue Rothofstraße 13-19 Francfort, Allemagne 60313 T +49 69 9202 0750	ÎLE DE MAN Fiera Capital (IOM) Limited St Mary's Court 20 Hill Street Île de Man, IM1 1EU T +44 1624 640200	
LA HAYE Fiera Capital (Germany) Limited succursale des Pays-Bas Red Elephant Building Bureau 1.56 Zuid-Hollandlaan 7 2596 AL, La Haye Pays-Bas	ZURICH Fiera Capital (Switzerland) Limited Office 412 Headquarter Stockerstrasse 33, 8002 Zurich		
Asie		Moyen-Orient	
HONG KONG Fiera Capital (Asia) Hong Kong Limited No. 9 Queen's Road Central Suite 3205 Hong Kong T 852-3713-4800	SINGAPOUR Fiera Capital (Asia) Singapore Limited 6 Temasek Boulevard #38-03 Suntec Tower 4 Singapour 038986	ABOU DABI Fiera Capital (UK) Limited Abou Dabi Office 518, Cloudspaces Al Sarab Tower AL Maryah Island Abou Dabi	

Ayant des bureaux situés au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe, en Asie et au Moyen-Orient, la firme compte plus de 775 employés dédiés au service de notre clientèle très variée. Pour connaître les emplacements, veuillez visiter fiera.com



FIERACAPITAL